

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de Hamilton**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

**Rapport public**

**Date d'émission du rapport :** 27 avril 2026

**Numéro d'inspection :** 2026-1406-0003

**Type d'inspection :**

Incident critique

**Titulaire de permis :** Liuna Local 837 Nursing Home (Ancaster) Corporation

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Regina Gardens, Hamilton

**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 10 au 13, 15 au 17, 20 au 24 et 27 avril 2026

L'inspection concernait :

Signalement : n° 00167834 – Signalement en lien avec la chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Signalement : n° 00169776 – Signalement en lien avec un traitement fourni de façon inappropriée ou incompétente à une personne résidente.

Signalement : n° 00169777 – Signalement en lien avec de la négligence envers une personne résidente.

Signalement : n° 00169956 – Signalement en lien avec la chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Signalement : n° 00169995 – Signalement en lien avec de mauvais traitements d'ordre physique infligés à une personne résidente.

Signalement : n° 00172212 – Signalement en lien avec un traitement fourni de façon inappropriée ou incompétente à une personne résidente.

Signalement : n° 00173605 – Signalement en lien avec la chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Signalement : n° 00174425 – Signalement en lien avec la chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Signalement : n° 00175074 – Signalement en lien avec un traitement fourni de façon inappropriée ou incompétente à une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Prévention et gestion des chutes

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Hamilton**

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Programme de soins – Intégration des évaluations aux soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

#### **Non-respect du : paragraphe 6 (4) de la LRSLD (2021)**

Programme de soins

Paragraphe 6 (4) – Le titulaire de permis veille à ce que le personnel et les autres personnes qui participent aux différents aspects des soins du résident collaborent ensemble à ce qui suit :

- a) l'évaluation du résident de sorte que leurs évaluations s'intègrent les unes aux autres, soient compatibles les unes avec les autres et se complètent;
- b) l'élaboration et la mise en œuvre du programme de soins de sorte que les différents aspects des soins s'intègrent les uns aux autres, soient compatibles les uns avec les autres et se complètent.

Après qu'une personne résidente se fût plainte d'un symptôme donné, les membres du personnel ont omis d'effectuer une évaluation de son état ou de consulter un médecin.

**Sources** : Dossiers médicaux cliniques de la personne résidente; entretiens avec des membres du personnel.

### AVIS ÉCRIT : Programme de soins – État de santé

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

#### **Non-respect de : la disposition 29 (3) 10 du Règl. de l'Ont. 246/22**

Programme de soins

Paragraphe 29 (3) – Le programme de soins doit être fondé au minimum sur l'évaluation interdisciplinaire de ce qui suit au sujet du résident :

10. Son état de santé, notamment les allergies qu'il a, les douleurs qu'il ressent, les risques de chute qu'il court et ses autres besoins particuliers.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Hamilton**

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

Le programme de soins d'une personne résidente ne contenait aucune stratégie ou mesure d'intervention adaptée à son état de santé.

**Sources** : Dossiers cliniques de la personne résidente; entretien avec des membres du personnel.

### **AVIS ÉCRIT : Techniques de transfert et de changement de position**

Problème de conformité n° 003 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22**

Techniques de transfert et de changement de position

Article 40 – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les membres du personnel utilisent des appareils ou des techniques de transfert et de changement de position sécuritaires lorsqu'ils aident les résidents.

Des membres du personnel ont omis de respecter le programme de soins d'une personne résidente, selon lequel ils devaient utiliser des techniques de transfert sécuritaires. Par conséquent, la personne résidente a ressenti de la douleur.

**Sources** : Notes d'enquête interne du foyer; dossiers cliniques de la personne résidente; entretien avec la personne résidente et des membres du personnel.

### **AVIS ÉCRIT : Administration des médicaments**

Problème de conformité n° 004 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

**Non-respect du : paragraphe 140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Administration des médicaments

Paragraphe 140 (2) – Le titulaire de permis veille à ce que les médicaments soient administrés aux résidents conformément au mode d'emploi précisé par le prescripteur. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 140 (2).

On a omis d'administrer un médicament à une personne résidente alors qu'elle présentait des symptômes donnés.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

**District de Hamilton**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800-461-7137

**Sources** : Dossiers cliniques de la personne résidente; examen des notes d'enquête du foyer de soins de longue durée; entretien avec des membres du personnel.